

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	27
<i>Présents :</i>	24
<i>Représentés :</i>	3
<i>Absents :</i>	0
<i>Ayant pris part au vote :</i>	27

Séance publique du 24 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 24 juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 18 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mme Danièle KAYA-VAUR.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Michèle DURAND-BAUDRAN, Mireille FERRY, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Laëtitia LACIPIERE, Marie-Claire LANDES, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Marie-Thérèse PUECH-RICARD, Francine TEISSIER.

Mrs Yannick BERTHOMIEU, Jean BRIDET, Patrick DURAND, Sébastien FABRE, Yannick GLANDUS, Charles HEENDRICKXEN, Marc HENRY-VIEL, Damien LAURENT, Alexandre MAZARS, Philippe PANIS, Dominique ROMULUS, Maurice TEULIER, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

M. Jean GARGUILLO, représenté par Mme Ghislaine CRAYSSAC
Mme Delphine CATHALA, représentée par M. Martial VIALARET
Mme Julie SOURRIBES représentée par M. Damien LAURENT

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LOPEZ

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de TOULOUSE.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Délibération n° DL202606b01

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le président de séance rappelle qu'en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Sylvie LOPEZ en qualité de secrétaire de séance pour la présente réunion, dont l'objet principal est l'élection du maire et des adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **De désigner** Mme Sylvie LOPEZ en qualité de secrétaire de séance pour la séance du 24 juin 2026,
- **D'adopter** à l'unanimité

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Accusé de réception en préfecture
012-211201744-20260624-6_DL202606b01-DE
Reçu le 25/06/2026

Le Maire,
Danièle KAYA-VAUR



Le secrétaire de séance
Sylvie LOPEZ



Délibération certifiée exécutoire par : **2 5 JUIN 2026**
- Sa transmission en Préfecture le :
- Sa publication :
 o Affichée le : **2 5 JUIN 2026**
 o Retirée le :